

COMPTE-RENDU DES AUDITIONS TPE/PME

29 novembre 2017

Dans le cadre de la préparation de la loi « entreprises », le Ministre de l'Economie et le secrétaire d'Etat auprès de l'Economie ont lancé début novembre le **Bercy Lab**, une méthode de co-construction de solutions pour **la croissance des entreprises**, basée sur **6 thématiques porteuses pour la croissance des entreprises** :

1. Création, croissance, transmission et rebond,
2. Numérisation et innovation,
3. Simplification,
4. Financement,
5. Conquête de l'international,
6. Formation initiale et continue.

Cette démarche innovante doit nous permettre de faire remonter des solutions législatives, réglementaires mais également tout type d'actions que le gouvernement pourrait mettre en œuvre pour faciliter la croissance des TPE/PME et augmenter notre nombre d'ETI françaises.

1

En Haute-Saône, et en tant que membre du groupe de travail TPE/PME/ETI de l'Assemblée nationale, ont été organisées plusieurs consultations auprès des institutions et entreprises locales tant à travers des tables rondes que de visites d'entreprises ou que par voie électronique.

Au total, ce sont 13 remontées de terrains (en annexes¹) que nous avons reçues d'entreprises ou d'organisations salariales totalement différentes afin d'avoir un échantillon de propositions significatives.

Nous avons axé notre travail sur les six thématiques proposées en se concentrant plus largement sur les **enjeux plus transversaux de la formation initiale et continue**.

¹ Annexes transmises uniquement au Ministère et au groupe de travail pour garder l'anonymat de nos acteurs économiques

Propos introductifs

C'est dans un climat de profonde inquiétude que nos PME/TPE et ETI nous ont fait remonter leurs propositions pour la réforme à venir.

Pour nos entreprises, **il ne s'agit pas de faire une énième réforme** où des textes encore plus contraignants verront le jour. Il s'agit de **réussir un pari qui a jusqu'ici échoué, aider les entreprises en légiférant très peu mais de manière efficace.**

La **manière originale et participative** de mener les débats pour la naissance d'un texte est saluée. Le contenu devra donc tenir compte des diverses suggestions apportées.

Ce compte rendu tente de faire un résumé non exhaustif des propositions de réforme de nos interlocuteurs locaux classées par thème.

I. La création, la croissance, la transmission et le rebond

« La création, la reprise d'entreprises et les premières étapes de croissance doivent être facilitées en supprimant les barrières inhibant le passage à l'acte entrepreneurial, en introduisant plus de flexibilité et de lisibilité dans l'environnement fiscal et social du dirigeant, et en lançant une dynamique pour lutter contre la peur de l'échec. Il convient de même de faciliter le lancement d'un nouveau produit, l'ouverture d'un nouvel atelier, d'une nouvelle usine ou d'un nouvel entrepôt ». (Plan d'actions pour l'investissement et la croissance présenté par le Premier Ministre le 11 septembre 2017 à Niort)

Il ressort de l'ensemble des retours de terrain, des idées majeures sur lesquelles la réforme pourrait s'appuyer pour légiférer.

❖ **Pour le suivi de l'entreprise de sa création à sa maturité :**

- Créer un **centre dans lequel se trouverait tous les organismes nécessaires à la création d'entreprise et à son développement** (CCI, URSSAF, banques...) afin de faciliter les démarches administratives et avoir un parcours de l'aide à la création d'entreprise dans un même lieu.
- Proposer une **offre de suivi obligatoire de trois ans** par les organisations consulaires pour donner plus de chance aux microentreprises de durer dans le temps.
- **Créer un centre des services pour les entreprises** où l'accès à des techniciens tels conseillers juridiques, services RH, gestionnaires comptables seraient proposés à des prix compétitifs.

❖ **Pour la réussite et la pérennité de l'entreprise :**

- Rendre **obligatoire le stage de préparation à l'installation pour les commerçants** à l'instar des artisans. Une des causes principales des difficultés des entreprises étant le manque de connaissances en gestion de l'entrepreneur notamment pour les petites structures. Ce stage donne les bases essentielles sur les notions principales que tout chef d'entreprise devrait avoir à minima : marge, coefficient multiplicateur, prix de revient, détermination de son prix de vente, seuil de rentabilité, ...
- **Proposer un pack formation au nouveau chef d'entreprise** qui serait utilisé la 1ère année d'immatriculation dans lequel pour un prix très modeste il pourrait choisir entre trois thématiques principales à raison de 3 x 7 h de formation (communication, marketing, le numérique, les réseaux sociaux, ...).
- Rendre **obligatoire une formation ressources humaines** à compter de la première embauche.
- **Lever les freins à l'embauche** en réduisant les charges des entreprises.
- **Favoriser le microcrédit** des microentreprises avec des taux moins élevés que ceux qui leurs sont proposés aujourd'hui.
- **Renforcer les sanctions immédiates contre le démarchage abusif** à destination des entreprises qui sont victimes de plus en plus souvent de pratiques peu commerciales.
- **Harmoniser la fiscalité** des entreprises entre forme individuelle et sociétaire.
- Pour faire du régime de la **micro entreprise un tremplin transitoire vers l'entrepreneuriat de droit commun**, et non un régime dérogatoire durable, **donner une limite temporelle pour ce régime dérogatoire.**

❖ **Pour faciliter la transmission et le rebond des entreprises :**

- Poursuivre la **transmission d'entreprises familiales** en **assouplissant le régime** fiscal existant.
- L'erreur peut être formateur et source de succès. Il est donc important de **créer un droit à l'oubli** auprès des établissements bancaires pour les entreprises ayant fait l'objet de procédures collectives.

II. La numérisation et l'innovation

« Les PME doivent innover pour croître, renouveler leur savoir-faire, s'adapter aux nouveaux usages et marchés. La France n'a pas encore traduit pleinement sa capacité d'innovation en croissance économique et les entreprises françaises n'ont pas toutes tiré les bénéfices que peut apporter le numérique. Il faut encourager les initiatives et les prises de risques, en mettant les dispositifs et les règles normatives au service de ceux qui innovent et se transforment. En complément du projet de fonds pour l'industrie et l'innovation, qui soutiendra l'innovation de rupture, les règles doivent évoluer, afin que l'économie française permette à chaque TPE, PME ou start-up qui présente un potentiel de faire la différence sur le plan mondial. » (Plan d'actions pour l'investissement et la croissance présenté par le Premier Ministre le 11 septembre 2017 à Niort)

Plusieurs propositions ont été formulées dans ce domaine :

❖ Rendre accessible l'offre numérique :

- Accompagner les TPE dans leur digitalisation via un **référént numérique**.

❖ Encourager les initiatives innovantes :

- **Faciliter et informer** les chefs d'entreprise sur la possibilité de recourir au **CIR (crédit d'impôt à la recherche) et CII (crédit d'impôt à l'innovation)**.
- Soutenir l'investissement dans l'innovation en **subventionnant à hauteur de 10% du montant de l'investissement** les entreprises qui investissent dans leur productivité, **sous réserve de création d'emploi**.
- **Elargir le champ d'application des Prestations Technologiques Réseau (PTR) à l'innovation.**

4

III. La simplification et la sécurisation des relations entre les entreprises et l'administration

« En dépit des efforts menés au cours des dernières décennies, les entreprises demeurent confrontées à la complexité des relations avec les administrations : nombre élevé d'obligations déclaratives, lourdeur des procédures administratives, redondance des informations à fournir, délais de réponse des administrations inadaptés au temps de la vie économique. Il en résulte une charge administrative excessive qui pèse sur la compétitivité des entreprises et la croissance de notre pays. Dans le prolongement du projet de loi relatif au droit à l'erreur, nous devons continuer à amplifier la politique de simplification pour les entreprises avec pour objectif de créer les conditions d'une relation personnalisée entre les entreprises et les administrations, basée sur la confiance et le conseil. » (Plan d'actions pour l'investissement et la croissance présenté par le Premier Ministre le 11 septembre 2017 à Niort)



Ce thème est identifié comme essentiel pour nos entreprises qui nous proposent plusieurs évolutions :

❖ **Simplification du parcours administratif et du droit des entreprises :**

- Créer un **guichet unique administratif** pour plus de facilité administrative et de transparence.
- Rendre les **fiches de salaire plus lisibles et plus simples** tant pour les salariés que pour l'entreprise qui doit les réaliser.
- **Supprimer la TVA B to B** comme c'est le cas pour les échanges avec des membres de l'Union européenne. Ce serait un atout car l'entreprise n'avancerait pas de trésorerie et cela simplifierait les actes administratifs fastidieux qui y sont attachés.

❖ **Légiférer de manière pertinente :**

- **Créer des lois en phase avec la réalité des entreprises** pour pouvoir être appliquées et de ce fait réduire le cadre normatif des entreprises qui contraignent les entreprises.
- Faire une **transposition du droit de l'Union européenne à minima**.

5

IV. Le financement des entreprises

« Le développement des entreprises dépend en grande partie de leur capacité à mobiliser un financement adapté à leurs besoins, en fonds propres comme en dette, à un coût compétitif. »

Sans financement, il n'y a pas d'entreprises. Or, si les taux réduits sont aujourd'hui salués, toutes les entreprises ne peuvent encore pas accéder au financement, surtout les petites structures. A ce titre est donc proposé plusieurs idées :

❖ **Faciliter l'accès au financement des très petites entreprises :**

- Créer une **garantie de caution mutuelle** pour faciliter l'accès au financement des petites entreprises ;



- **Favoriser le microcrédit** des microentreprises avec des taux moins élevés que ceux qui leur sont proposés aujourd’hui ;
- Simplifier l’accès aux **aides financières** existantes en créant une **plateforme numérique unique** où les démarches pourraient être faites en ligne.

❖ **Favoriser la création du premier emploi pour les TPE.**

V. La conquête de l’internationale

« Au-delà de la contribution à l’équilibre de notre balance commerciale, l’accès aux marchés étrangers et l’inclusion de nos entreprises dans les chaînes de valeur internationales sont des facteurs clé de développement de nos entreprises. Nous devons faciliter les démarches d’exportation et moderniser l’accompagnement des entreprises dans leur internationalisation, de façon à accroître leur capacité à profiter de ces débouchés. » (Plan d’actions pour l’investissement et la croissance présenté par le Premier Ministre le 11 septembre 2017 à Niort)

Nos entreprises nous ont fait part de trois propositions :

- ❖ Business France et les services régionaux de la CCI devraient proposer un **accompagnement individualisé** plus concret pour des solutions adaptées à l’export.
- ❖ **Réduire les charges patronales** qui pèsent sur les chefs d’entreprise qui sont un frein à la compétitivité avec les autres pays.
- ❖ **Développer la coopération interentreprises** afin de partager les expériences, permettre un échange d’informations, d’innover et de réduire les coûts et risques inhérents à l’activité internationale.

VI. La formation initiale et continue

« Les compétences des salariés comme des chefs d’entreprise déterminent largement la pérennité et la montée en gamme des entreprises, notamment via la qualité de la gestion, l’adoption de technologies numériques ou les capacités d’innovation. L’objectif est d’améliorer l’adéquation de l’offre de formation et d’accompagnement des entreprises avec leurs besoins. » (Plan d’actions pour l’investissement et la croissance présenté par le Premier Ministre le 11 septembre 2017 à Niort)

La formation initiale et continue est un enjeu majeur pour la compétitivité des entreprises. Elle concerne non seulement les salariés mais également les chefs d’entreprise.

Or, actuellement il est constaté un manque de motivation latent des salariés à se former, se confortant dans une situation professionnelle qu’ils maîtrisent.

Par ailleurs, la difficulté rencontrée par les chefs d'entreprise est la suivante : le manque d'adéquation entre les formations proposées et les réalités du terrain.

En outre, et un constat encore plus inquiétant, les entreprises en Haute-Saône proposent des postes à pouvoir mais ne trouvent aucune personne à embaucher faute de formation existante dans le département et d'attractivité du territoire pour les jeunes.

Il est donc nécessaire de rajeunir les modèles de formations existants afin de rendre les entreprises plus compétitives et de proposer des services et produits adaptés à la réalité du terrain.

A cette fin plusieurs solutions sont proposées :

❖ **Repenser les besoins de formation :**

- **Adapter les formations aux besoins des entreprises.**
- Instaurer une **semaine obligatoire de stage en entreprise pour les enseignants** afin que ceux-ci se rendent mieux compte des besoins spécifiques des entreprises.
- **Développer les enseignements professionnels concrets dans les universités** en favorisant les mises en situation avec des professionnels (calquer le modèle des magistères à des filières non sélectives).
- **Revaloriser les filières professionnelle et d'apprentissage en Haute-Saône** en changeant l'image véhiculée par la société des études dites courtes et en donnant plus de moyens aux établissements de formation.

❖ **Favoriser et faciliter les formations en entreprise :**

- Créer un **conseiller d'orientation en CCI** afin de conseiller les formations nécessaires aux besoins de l'entreprise.
- **Réduire le coût de l'apprentissage** pour les chefs d'entreprise.
- **Créer au sein de l'entreprise une équipe de 10 salariés déchargés à tour de rôle 1 jour par semaine pour se former** via une école, via des conférences ou d'échanges interentreprises. La personne partie en formation est ensuite

chargée de restituer sa journée sur une plateforme collaborative accessible à tous les salariés de l'entreprise.

Il ressort des remontées de terrain que les chefs d'entreprise sont parfois frileux à envoyer leurs salariés en formation pour des raisons de productivité.

- **Développer le e-learning** dans les entreprises pour permettre d'accéder à des établissements prestigieux et reconnus qui se trouvent souvent éloignés du lieu de travail.
- **Développer la téléformation dans le milieu des entreprises** afin d'avoir accès à des formations haut de gamme sans l'inconvénient des déplacements.
- **Mutualiser les formations entre les entreprises** afin de réduire les coûts et de pouvoir recourir à des formations de meilleure qualité. Pour développer ces formations interentreprises, il pourrait être imaginé la création d'une plateforme sur laquelle les entreprises par domaine d'activité proposent une formation et se mettent en relation en fonction de leurs besoins.
- **Favoriser le parrainage des nouveaux entrepreneurs par des chefs d'entreprise experts** (importance du réseautage et de la transmission de savoirs).

8

Nous avons sollicité un maximum d'entreprises, des TPE aux groupes, de l'artisanat à l'industrie, du monde agricole au monde du bâtiment, aussi bien des indépendants que des représentants d'associations, de syndicats et de chambres...

Un grand merci au treize personnes qui ont pris sur leur temps précieux et nous ont fait part de leur remarques et idées.

Travaillons ensemble pour un avenir de l'entrepreneuriat solidaire, constructif et optimiste.

